

DCM_2025_02_26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

26

AMENAGEMENT : Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage au profit du Grand Avignon - Travaux de l'île Piot en lien avec le système d'endiguement

M. BLUY

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le secteur des îles Piot et de la Barthelasse, situé dans le lit majeur du Rhône sur la commune d'Avignon, constitue une des zones d'expansion des crues du Rhône et subit donc régulièrement des inondations.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon détient la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle prévoit la réalisation de travaux du système d'endiguement Piot, autorisés par un arrêté préfectoral en date du 19 août 2022, puis modifié le 2 avril 2024, afin d'avoir des niveaux de protection en cohérence avec le Plan Rhône.

Ces travaux consistent notamment à rehausser le muret sur le chemin de l'île Piot avec le rétablissement des accès aux péniches, rehausser le mur du camping Bagatelle, créer un muret le long du stade de Bagatelle, rétablir la transparence hydraulique sous le pont Daladier avec un aménagement d'espaces de promenade (désimperméabilisation, cheminements, plantations d'arbres et d'arbustes), rehausser ponctuellement les chaussées, créer un merlon dans l'enceinte de centre de loisir ainsi qu'un mur en limite du chemin de la Barthelasse avec une reprise des cheminements du parc, assurer les liaisons cyclables et piétonnes côté route de l'Ision, etc.

À cette occasion, la ville d'Avignon souhaite réaliser des aménagements complémentaires sur les espaces publics situés dans le même périmètre d'intervention : installations d'accès aux berges du Rhône, banquettes, mobilier pour l'accès aux kayakistes, enfouissements des réseaux aériens, espaces paysagers et piétons complémentaires...

Du fait de l'interdépendance des projets et au regard des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, il a été décidé d'opérer un Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) de la ville d'Avignon vers la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

La ville d'Avignon validera les projets techniques et le coût des opérations à engager par le Grand Avignon sur ce marché. Elle participera également aux réunions de chantiers et aux opérations de réception.

Le montant prévisionnel des opérations à réaliser dans le cadre de cette convention est défini comme suit :

- pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : le montant prévisionnel se rapportant au renforcement du système d'endiguement est estimé à 4 350 000 € HT,
- pour la ville d'Avignon : le montant prévisionnel se rapportant aux aménagements complémentaires sur l'espace public est estimé à 275 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2025 pour une durée estimée à 9 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2422-12,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 Avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 août 2022 portant autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement des travaux d'amélioration de la protection contre les crues du Rhône et du système d'endiguement de l'île Piot,

Vu la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) de la ville d'Avignon vers la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage à intervenir avec le Grand Avignon dans le cadre des travaux du système d'endiguement de l'île Piot,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

ADOpte

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :